



Le tarif

# BPA TRAVAUX FORESTIERS

Spécialités : SYLVICULTURE ou BÛCHERONNAGE  
ou CONDUITE DE MACHINES FORESTIÈRES - niveau 3

## DÉBOUCHÉS

- Employé dans une entreprise de travaux forestiers, exploitations forestières
- Employé pour le compte de l'ONF, d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier
- Possibilité de poursuite d'études : BP RCF (Responsable de Chantiers Forestiers), Bac pro Forêt

## PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

### Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de classe de 3<sup>e</sup> (attestation de fin de scolarité)
- Soit de la possession d'un CAP ou d'un CAPA
- Soit du suivi d'un cycle complet de BEP ou de BEPA

Après une classe de 3<sup>e</sup>, un jeune de 15 ans peut, sur justificatif, signer un contrat d'apprentissage.

**L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.**

## CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 27 et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation du jeune

## ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

### Contrat d'apprentissage de 2 ans

#### 1<sup>re</sup> année

- Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines
- En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés

#### 2<sup>e</sup> année

- Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines
- En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 1 semaine au centre et 2 ou 3 semaines en entreprise

## OBJECTIF DE LA FORMATION

- Maîtriser les techniques de bucheronnage et connaître le fonctionnement d'une entreprise de travaux forestiers.
- Maîtriser les techniques de sylviculture
- Maîtriser les techniques de conduite des engins forestiers

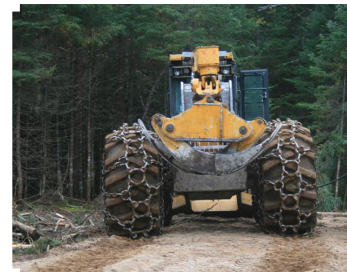
Le taux de réussite : 78%  
Le taux d'insertion professionnelle est de 95%  
Le taux de satisfaction : 80%

L'apprentissage peut faciliter grandement l'insertion dans la filière.



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.  
Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Mise en œuvre de groupes de soutien.

**BPA TRAVAUX FORESTIERS**

Spécialités : SYLVICULTURE ou BÛCHERONNAGE ou CONDUITE DE MACHINES FORESTIÈRES

**CONTENU DE LA FORMATION** //

➔ **Les modules généraux (communs à tous les BPA)**

- Le traitement de l'information et la communication : expression écrite et orale, mathématiques, informatique
- Les domaines civique, social et économique : droit du travail, protection sociale, notions de comptabilité, l'exploitation dans la filière agricole
- Les pratiques professionnelles et la santé humaine : pratiques professionnelles et environnement, prévention des risques et de la santé humaine

➔ **Les modules de l'option « travaux forestiers »**

- L'arbre et son milieu : biologie végétale, botanique forestière, maladie des arbres
- La production forestière : rôles de la forêt, gestion forestière, produits forestiers
- Les moteurs thermiques : fonctionnement, transmission...
- Les différents matériels forestiers

➔ **Les modules de la spécialité « travaux de sylviculture »**

- Utilisation et entretien du matériel
- Travaux de reboisement : plantation et protection des plants
- Travaux sylvicoles : dégagements, dépressages, nettoiemnts
- Initiation aux travaux de bûcheronnage

➔ **Les modules de la spécialité « travaux de bûcheronnage »**

- Utilisation et entretien du matériel
- Travaux de façonnage
- Travaux d'abattage
- Initiation aux travaux sylvicoles

➔ **Les modules de la spécialité « conduite de machines forestières »**

- Utilisation du porteur
- Utilisation du débusqueur
- Entretien et maintenance des matériels
- Initiation à l'abattage : simulateurs de conduite ou initiation aux travaux de bûcheronnage

➔ **Module complémentaire commun aux 3 spécialités**

- Élaboration d'un projet professionnel
- ➔ **La formation en milieu professionnel**
- Les périodes en entreprise de travaux forestiers permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en fin de formation

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet au jeune d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Le BPA TF met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux forestiers en autonomie.

**ÉVALUATION / VALIDATION** //

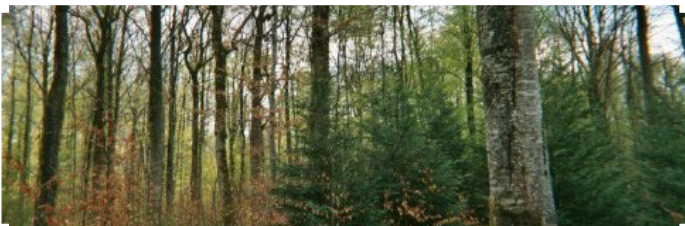
Brevet Professionnel Agricole : BPA-UC option « Travaux Forestiers », diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

**Le diplôme est composé de :**

- ➔ 8 UC (Unité Capitalisable) : 3 UC générales communes à tous les BPA, 2 UC d'option (en techniques forestières), 3 UC de spécialité en lien avec la spécialité choisie
  - ➔ 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés
- Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.
- Ces différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.
- ➔ Permis tronçonneuse

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises après la date de validation de la première UC.

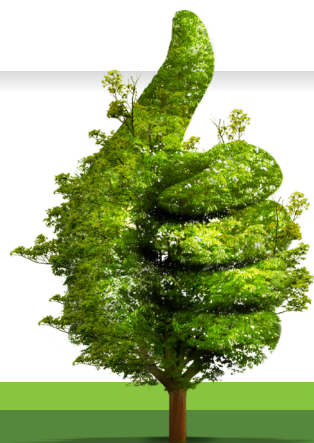


AU CHOIX

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

CFAA du Doubs  
10, rue François Villon  
25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50  
[chateaufarine.educagri.fr](http://chateaufarine.educagri.fr)

**Pour les personnes en situation de handicap, contacter**  
**Virginie PARENIN au 03 81 41 96 40**  
**Un registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil.**



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

